



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 512-2017 relatif au traitement des élus municipaux.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 17 janvier 2018.

**Gemma Vibert,
Greffière**